

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°691 - ÉDITION DU 14 JUIN 2024



## Un final de finales !



Sarcelles décroche la D3



Durant 2 jours (15 et 16 juin 2024), les Coupes du Val-d'Oise Crédit Mutuel vont avoir chacune leur finale à Deuil la Barre !

## Remise des Labels promo 2023 : 12 Clubs à l'Honneur



## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Ordre du jour Assemblée Générale Élective
- Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Fair-play et Éthique



Crédit Mutuel

val  
d'oise  
le département



EKINSPO  
VAL-D'OISE

Gourman DIT  
RECEPTION

EAGLES



  
Terre de jeu & d'équilibre



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU DVOF

**Samedi 29 juin 2024 –**  
**Ouverture des bureaux d'émergence : 09H00**  
**Ouverture de l'AG : 10H00**

**Conseil Départemental du Val-d'Oise – Salle Sud, Bâtiment F**

**2 Avenue du Parc – 95000 Cergy-Pontoise**

- Accueil des délégués - émergence
- Vérification des pouvoirs et remise des codes de vote
- Vérification du Quorum

## Ouverture de l'Assemblée Générale Élective

- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Présentation des modifications statutaires (issues de l'AG Fédérale du 18 décembre 2023) et réglementaires (issues de la LPIFF)  
. Rapporteur : Serge Boisdenghien
- Explications des conditions de vote
- Présentation des candidats pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF  
*(Chaque candidat devra se lever à l'appel de son nom)*

Rappel : **17 postes à pourvoir** pour une durée de 4 ans (prise d'effet : au plus tard 15 jours après l'élection)

- 12 membres individuels ou membres d'une Association affiliée à la FFF ;
- 1 Arbitre ;
- 1 Éducateur ;
- 1 Féminine licenciée ;
- 1 représentant du Football Diversifié (Futsal ; Foot Entreprise, Foot Loisir, Foot pour tous)
- 1 Médecin.

*Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés**.*

### 1<sup>er</sup> TOUR : Vote pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF

- Au titre des membres individuels / membres association FFF
- Au titre des 5 familles

### LE RÉSULTAT DES VOTES DU 1<sup>er</sup> TOUR

Résultat du vote pour les 12 membres  
Résultat du vote pour les 5 familles

### Et 2<sup>ème</sup> tour si nécessaire

*Rappel (art 13.3) : Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la **majorité relative**.  
En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.*

- Interruption de séance et réunion immédiate des membres nouvellement élus au Comité de Direction du DVOF pour désignation du candidat au titre de Président du DVOF

- Proposition du candidat à la présidence du DVOF mandat 2024-2028

### Vote pour l'élection du Président / de la Présidente du DVOF

Rappel art.15.1 : Le Président du District est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la **majorité absolue** des suffrages exprimés, sur proposition du Comité de Direction, après le renouvellement de ce dernier.

- Résultats du vote
- Mot du Président / de la Présidente nouvellement élu(e)

## Clôture de l'Assemblée Générale Élective



## COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

### Réunions du 4 juin et 6 juin 2024

**Présents :** MM. DA COSTA – FEBVAY – KERHERNO - PEZIÈRE

**Excusé:** M. CEIA

**La Commission se réunit ce jour pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures** reçues par le Secrétariat du District, en vue de l'élection de tous les Membres du Comité de Direction du District, lors de l'Assemblée Générale Élective du 29 juin 2024.

Il est rappelé que le Comité de Direction est composé de 17 membres :

- *12 membres individuels ou membres d'une Association affiliée à la FFF*
- *Un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),*
- *Un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),*
- *Une femme licenciée,*
- *Un représentant du football diversifié (Foot Entreprise, Football Loisir, Futsal, Football pour tous.)*
- *Un médecin*

Sont rappelées les dispositions de **l'article 16 des Statuts du District**, fixant la compétence de la Commission de surveillance des opérations électorales à savoir : est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.

[...]

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus. Elle a compétence pour :

- Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- Accéder à tout moment au bureau de vote ;
- Adresser au Comité de Direction tout conseil et toutes observations relatives au respect des dispositions statutaires
- Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

**Les Membres de la Commission récupèrent tous les courriers RAR reçus par le DVOF avec la mention « élections », les enveloppes étant encore cachetées.**

**Il est procédé à l'examen des candidatures reçues**



1. Présentation des Candidatures reçues au titre des membres individuels ou membre d'un club :

La Commission, après avoir examiné les candidatures adressées au District et fort des articles 13.2 des Statuts du DVOF, estime que les candidatures suivantes réceptionnées respectent les conditions statutaires :

C	Nom	Prénom	Au titres des Membres Individuels ou Membre d'une association affiliée à la Fédération
M	ABBOUD	Slimane	Membre individuel – Club FC Cergy-Pontoise – Hopital Poissy St Germain en Laye ASC
M	BARBERON	Patrick	Membre individuel – Club AS Eragny FC
Mme	BASTOS	Maria Manuela	Membre individuel – Club Montigny FC 95
M	BENKHEROUF	Yacine	Club Marcouville City Cergy-Pontoise Agglo
M	BLONDEAU	Guy	Membre individuel – Club ACS Cormeillais
Mme	BOUZNAD	Malika	Membre individuel – Club GAFEPB
Mme	CHAKRI	Mounia	Club FCM Vauréal
M	DELFORGE	Claude	Membre individuel
M	DIAZ	José	Membre individuel – Club OL Viarmes Asnières
M	EL FAKRI	Hicham	Membre individuel – Club AS St Ouen l'Aumône
Mme	ESCROIGNARD	Isabelle	Membre individuel – Club Ol Adamois
M	GARCIA DANTAS	Jérémy	Club US Roissy en France
M	KEITA	Mohamed	Club RC Argenteuil
M	LETELLIER	Jacques	Membre individuel
M	MACINA	Claude	Membre individuel – Club Saint Brice FC
M	NDIAYE	Ousmane	Membre individuel – Club US Persan 03
M	PODAN MAVOUNZY	Luc	Membre individuel – Club FC Villiers le bel
M	RENAI	Sami	Club AS Ermont
M	TRAORE	Idriss	Membre individuel – Club FC Cergy-Pontoise
M	TRAORE	Samba	Club AS Neuville sur Oise
M	WEGLINSKI	Alexandre	Club FC Groslay
M	YABAS	Yusuf	Membre individuel – Club FC Ecoeu

2. Présentation des Candidatures reçues au titre des 5 « familles »

La Commission confirme que les candidatures ci-dessous respectent les conditions statutaires :

Nom	Prénom	Titre	Licence
Mme FLOIRAC	Ludivine	Féminine	Membre individuel - Club AS Eragny FC
M. MATTAOUI	Mehdi	Éducateur	Membre individuel - Club AAS Sarcelles
M. MOREIRA	José Manuel	Arbitre	Membre individuel
M. NGUYEN	Ngoc Thông	Médecin	Membre individuel – Club FC Deuil Enghien
M. KONTE	Mamadou	Représentant Foot Diversifié	Membre individuel – Club Fcm Garges les Gonesse
Mme ZAWADZKI	Myriam	Représentante Foot Diversifié	Club US Ezanville Ecoeu



Conformément au guide pratique fédérale des élections, la Commission rappelle que le non-respect d'une condition dite substantielle entraîne l'irrecevabilité de la candidature, sans régularisation possible.

**La Commission, estime que la candidature de :**

- ✚ **Mme COLY Rokhyatou Jacqueline**, du Club du **FC Cergy-Pontoise**, au titre de « **Femme licenciée** » ne respecte pas les conditions statutaires et déclare sa candidature irrecevable

**Motif : déclaration de candidature non signée**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire de Pontoise dans un délai de cinq années à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. »

- ✚ **M. Mostapha HALLOU** du Club du **FC Cergy-Pontoise**, au titre de « **l'Arbitre** » ne respecte pas les conditions statutaires et déclare sa candidature irrecevable

**Motif : non-respect de l'article 13.2.2a) des Statuts du DVOF car non adhérent à l'AAF95 et absence de concertation avec l'association représentative**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire de Pontoise dans un délai de cinq années à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. »

### **Informations importantes aux Présidentes et Présidents de Clubs**

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales doit s'assurer pour l'AG électorale du samedi 29 juin 2024 du respect des Statuts, et notamment sur **l'aspect financier** du respect des articles 12.3 et 13.2.1 :

- (12.3) Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.
- (13.2.1) Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et **en règle** avec la FFF, la Ligue et le District.

Autrement dit, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales demandera la veille de la date de l'Assemblée Générale (soit le 28 juin) à la Commission des Finances du DVOF si tous les Clubs convoqués pour l'AG sont bien **en règle** avec le DVOF concernant le règlement du compte-club du 31 mars 2024, la date butoir ayant été fixée (après relance) au 14 mai 2024.

Les Clubs ayant bénéficié d'un accord sur échéancier doivent donc le respecter et s'assurer de la visibilité du versement des fonds auprès du DVOF **au maximum le 28 juin**.

**Pour chaque Club n'étant pas « en règle » avec le DVOF sur cet aspect financier, la Commission fera application des Statuts, le Club et son représentant ne pourront prendre part aux délibérations de l'Assemblée Générale.**



Enfin, les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales font un rappel des différents articles des Statuts du DVOF, notamment l'Article 13.3 selon lequel :

**Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.**

Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales donnent rendez-vous à tous les Clubs pour l'Assemblée Générale Elective.

Le lieu de l'Assemblée Générale est fixé au siège du Conseil Départemental du Val-d'Oise.



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTE DU 10 JUIN 2024

### INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

## EVOCATIONS

### REPRISE DU DOSSIER D'ERAGNY FC

Match n°25894954 du 25/05/2024 U14 D2 Gr B ERAGNY FC 21 / SOISY AND MARG FC 2

Date de la demande d'évocation : 28/05/2024

Le club de SOISY ANDILLY MARGENCY n'ayant pas répondu dans les délais.

Demande d'évocation du club de ERAGNY FC sur l'inscription et la participation du joueur M. MB. Tevin Darrel licence n° 9602418702 au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre cité ci-dessus.

M. MB. Tevin Darrel licence n° 9602418702 date d'effet de la suspension le 06/05/2024

Amende : 100 € inscription d'un joueur suspendu sur une feuille e match

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée, le joueur cité ci-dessus était en état de suspension lors du match cité ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité au club de SOISY ANDILLY MARGENCY 21 pour en attribuer le gain au club de AS ERAGNY FC 21.

De plus la commission donne un match de suspension ferme à M. MB Tevin Darrel licence n°9602418702 à compter du 17/06/2024.

AS ERAGNY FC 21: 2 BUTS 3 POINTS  
SAISY ANDILLY MARGENCY 2: 0 BUT -1 POINT

DEBIT: SOISY ANDILLY MARGENCY: 53,50 €  
CREDIT: ERAGNY FC: 43,50 €



### DEMANDE D'EVOCATION BEZONS USO

Match n° 25898105 du 02/06/2024 U18 D1 ERMONT AS 21 / GARGES FCM 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS USO (DEMANDE D'EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 05/06/2024

Demande d'évocation du club de BEZONS USO sur l'inscription et la participation du joueur M. F Samy licence n° 2547167649 au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre cité ci-dessus.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée. Ce joueur était suspendu à compter du 3 juin 2024. Il pouvait donc être inscrit sur la feuille du match cité ci-dessus.

La Commission dit Résultat acquis sur le terrain.

### DEMANDE D'EVOCATION FOSSES UF

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FOSSES UF (DEMANDE D'EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 07/06/2024

Demande d'évocation irrecevable car les deux matches concernés par la réserve ont été homologués depuis plus de 30 jours.

- Match du 01/10/2023 n° 25905829 ANCIENS D2 Poule B FOSSES UF 31 / GARGES FCM 31
- Match du 10/03/2024 n° 25905889 ANCIENS D2 Poule B GARGES FCM 31 / FOSSES UF 31

La Commission dit Résultats acquis sur le terrain.

## RECLAMATIONS

### DEMANDE D'EVOCATION MONTMORENCY FC

Match n° 25594950 du 08/06/2024 U14 D2 Gr B SOISY AND MARG FC 21 / MONTMORENCY FC 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MONTMORENCY FC (RECLAMATION)

Date de la réclamation : 10/06/2024

La commission dit réclamation irrecevable car insuffisamment motivée.

La Commission dit Résultat acquis sur le terrain.





## RESERVES

### RESERVE DE SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Match n° 25894958 du 01/06/2024 U14 D2 Gr B SOISY AND MARG FC 21 / CERGY PONTOISE FC 22

Date de la confirmation de réserve : 03/06/2024

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SOISY ANDILLY MARGENCY (RESERVE)

Réserve du club de SOISY ANDILLY MARGENCY FC confirmée le 03/06/2024 sur la participation de plus 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure étant dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission dit réserve recevable et fondée. Quatre joueurs ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure.

- G. Cayden licence n° 2548030404, 17 matches
- T. Romain licence n° 2547728602, 19 matches
- T.F. Nael licence n°9602953899, 11 matches
- T. Dalil licence n° 2547706460, 20 matches

La commission dit match perdu par pénalité au club de CERGY PONTOSIE FC 22 pour en attribuer le gain au club de SOISY AND MARG FC 21.

SOISY AND MARG 21 : 0 BUTS 3 POINTS  
CERGY PONTOISE FC 22 : 0 BUT -1 POINT

DEBIT : CERGY PONTOISE FC : 53,50 €  
CREDIT: SOISY AND MARG FC: 43,50 €

## RECTIFICATION

### REPRISE DU DOSSIER EAUBONNE CSM (PV du 27/05/24)

À la suite d'une erreur administrative, la commission demande au secrétariat de recréditer les frais de dossier au club d'EAUBONNE CSM à la place du club de OSNY UNITED.

**La prochaine réunion lundi 17 juin 2024 14H**



## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 11 JUIN 2024

**Présents** : Mme Sylvestre - MM. El Fakri - Sénécal - Pézière - Cokgul

**Assiste** : M. Podan-Mavounzy (comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### *INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)*

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

#### RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

#### ATTENTION

##### Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata



## RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

**04 juin 2024**

### **BOUFFEMONT ACF**

Seniors D3 Poule A

Match n°26510036 du 21/04/2024

BOUFFEMONT ACF / MARLY LA VILLE ES

La Commission

- Donne match perdu pour BOUFFEMONT pour en attribuer le gain au club de MARLY LA VILLE

BOUFFEMONT	-1pt	0but
MARLY LA VILLE	3pts	3but

**04 juin 2024**

### **ERAGNY AS FC**

Seniors D3 Poule B

Match n°26475223 du 28/04/2024

GROSLAY FC 2 / ERAGNY FC 2

La Commission :

- Donne match perdu à ERAGNY pour en attribuer le gain au club de GROSLAY

ERAGNY FC 2	-1pt	0but
GROSLAY FC 2	3pts	1but

- Décide d'enlever 5 points au classement de l'équipe Seniors D3 du club d'ERAGNY

## DERNIER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

**Demande de résultat aux 2 équipes pour le mardi 17 juin 2024**

**Sans réponse match perdu par pénalité aux 2 équipes**

Matches concernés :

- Anciens D3 Poule C Match n° 26851364 du 02/06/2024 Ent. Beaumont Persan 32 / Frettoise 31
- Anciens D4 Poule A Match n° 26740566 du 02/06/2024 Auvers Ennery FC 32 / Goussainville FC 32
- Anciens D4 Poule B Match n° 27216357 du 26/05/2024 EMMB 34 / Thillay Vaud'Herland 32
- Anciens D4 Poule B Match n° 27216361 du 06/02/2024 EMMB 34 / Surveilliers Avenir 31
- Critérium + 45 ans Poule A Match n° 25906823 du 02/06/2024 Parmain AC 35 / Ecoen FC 35
- Critérium + 45 ans Poule C Match n° 26560339 du 02/06/2024 Jouy le Moutier FC 35 / Ermont 35
- CDM D2 Poule unique Match n° 26411388 du 26/05/2024 Herblay ES 6 / TOHO AS 5
- CDM 2 D2 Match n°26411311 du 02/06/2024 Herblay ES 5 (forfait) / Roissy en France US 5
- U18 D2 Poule A Match n°25898496 du 26/05/2024 Sarcelles AAS 23 / Villiers le Bel FC 21
- U18 D2 Poule B Match n°25898230 du 26/05/2024 Persan US 21 / Cosmo Taverny 21
- U16 D2 Poule B Match n°25937060 du 02/06/2024 Sarcelles AAS 24 / Franconville FC 21
- U16 D3 Poule B Match n°25900330 du 28/04/2024 Bezons USO 22 / Persan US 22
- U16 D3 Poule D Match n°25900616 du 26/05/2024 GAFEPB 21 / Adamois OL 22
- U16 D3 Poule B Match n°225900625 du 02/06/2024 Magny en Vexin Fc 21 / Adamois OL 22



## 1° FORFAIT AVEC AMENDE

U14

D2 Poule A

Match n° 2584773 du 25/05/2024

AAS SARCELLES 24 / FOSSES FU 21

FOSSES FU 21 Amende 30\*3=90€

AAS SARCELLES 24 3 pts 5 pts

FOSSES FU 21 -1 pt 0 but

## FORFAIT GENERAL

### ***APPLICATION DE L'ART. 23.6 DU RS DU DVOF ET DE LA LPIFF***

Forfait Général : Lors des 3 dernières journées de Championnat, les Articles 23.6 du RS du DVOF et de la LPIFF s'appliquent

23.6 - Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Sont concernés les équipes suivantes :

#### **HERBLAY ES**

CDM D2

HERBLAY ES 5 / ROISSY EN FRANCE US 5

3ème forfait dans les 3 dernières journées, (match n°26411396), application des articles 23.9, 23.9.1 et 23.9.2 du RS du DVOF (voir annexe financière)

AMENDE 110\*3 = 330€

Secrétaire de Séance  
M. P. Sénécal

Présidente de Séance  
Mme M. Sylvestre



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 JUIN 2024

**Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Sénécal - M Le Nagard

**Assiste :** Mme Escroignard (Comité)

**Excusés :** Mme Bastos  
M Allard (CTDAP)

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

---

### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

***ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.***



## COURRIER DES CLUBS

**ARNOUVILLES FAS** : Mail du 06 06 24

Pris note de votre réponse concernant la 3<sup>ème</sup> phase du critérium U13. Votre club avait bien 2 équipes d'engager dans le critérium U12/U13. Cette 3<sup>ème</sup> phase était pour préparer vos joueurs U13 uniquement à jouer en foot à 11

**ARGENTEUIL FC** : Mail du 04 06 24

Pris note de votre demande concernant la 3<sup>ème</sup> Phase U13

**BRUYERES BERNES USM** : Mail du 05 06 24

Pris note de votre demande d'inversion de la rencontre U13 3<sup>ème</sup> phase

**BRUYRES BERNES USM** : Mail du 06 06 24

Pris note de l'absence de votre club à la JND

**BRUYRES BERNES USM** : Mail du 07 06 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur match n° 28174650 du 08 06 24 contre MONTMORENCY FC

**CHAMPAGNE SFC** : Mail du 05 06 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur match n° 28174679 du 08 06 24 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS

**CHAMPAGNE SFC** : Mail du 07 06 24

Pris note de votre information concernant la participation de vos équipes à la JND. La commission regrette l'attitude de votre club, car à aucun moment votre venue le samedi ne vous a été confirmée. L'organisation des sessions étaient prévues depuis le PV du 13 05 24.

**COSMO TAVERNY** : Mail du 04 06 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U13 pour la 3<sup>ème</sup> phase du 08 06 24

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : Mail du 08 06 24

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur la JND du 09 06 24

**DEUIL ENGHEN FC** : Mail du 05 06 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 28174767 du 08 06 24 – critérium U13 3<sup>ème</sup> phase

**ENTENTE BOISSY CHARS** : Mail du 05 06 24

Pris note de l'absence de votre club à la JND

**ERMONT ACF** : Mail du 07 06 24

Pris note de la réception des feuilles de match réclamées

**MAGNY FC** : Mail du 05 06 24

Pris note de l'absence de votre club à la JND

**MONTMAGNY FC** : Mail du 03 06 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3<sup>ème</sup> phase des U13 du 08 06 24

**ROISSY US** : Mail du 07 06 24

Pris note de votre mail concernant la participation de vos équipes à la JND. La commission vous informe que la modification de votre session a été faite après l'accord téléphonique de votre Responsable Technique Jeunes : Mr Yann Le NEOUANIC (visible depuis le PV du 21 05 24)



## JOURNEE NATIONALES DES U6/U7 SAMEDI 8 JUIN (Matin & Après-Midi) & DIMANCHE 9 JUIN (Matin)

Ce week-end des 8 & 9 Juin se déroulait la JND, manifestation fédérale obligatoire pour la catégorie U6/U7.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité de GONESSE pour le prêt de leurs installations
- les Gardiens du Stade pour leur disponibilité et aide sur ses journées
- Le Club de GONESSE RC pour la disponibilité de ses Dirigeant(e)s
- La commission technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves

Première phase à 10 heures 00  
24 clubs représentant 360 joueurs et joueuses

Deuxième phase à 14 heures 00  
19 clubs représentant 253 joueurs et joueuses

Troisième Phase à 10 heures 00  
16 clubs présents 330 joueurs et joueuses

Soit 935 enfants présents

L'organisation de la JND demande beaucoup d'investissement de la part de la commission Foot Animation et des techniciens du District.

Malheureusement la commission regrette le manque de sérieux montré par certains clubs pour cette journée : trop de clubs sont arrivés sans feuille de présence, manque de respect des créneaux horaires définis auparavant, retard constaté, absence sans prévenir...

### 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

#### CRITERIUM U10/U11

**MARCOUVILLE CITY CPA 4** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de match n° 27786627 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre ST LEU FC 8

**MONTSOULT BAILLET US 1 & 2** : 2<sup>ème</sup> appel feuilles de matchs n° 27786939 & 27787014 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre SARCELLES AAS 7 & 8

**CORMEILLAIS ACS 1 & 2** : 2<sup>ème</sup> appel feuilles de matchs n° 27808571 & 27808644 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre MARLY ES 1 & 2

**ST OUEN AS 6** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de match n° 27809188 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre PONTOISIENNE JS 4

#### CRITERIUM U11 AVENIR

**ARGENTEUIL RC 1** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de match n° 27784480 – critérium U11 AVENIR du 01 06 24 contre ST OUEN AS 1



## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

### CRITERIUM U13

**ENTENTE MMB** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 28174678 – critérium U13 3<sup>ème</sup> phase du 08 06 24 contre BOUFFEMONT ACF 1

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 28174680 – critérium U13 3<sup>ème</sup> phase du 08 06 24 contre BEZONS USO 1

**VAUREAL FCM** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n° 28174710 & 28174738 – critérium U13 3<sup>ème</sup> phase du 08 06 24 contre ES HERBLAY 1 & 2

**ERAGNY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 28174737 – critérium U13 3<sup>ème</sup> phase du 08 06 24 contre CERGY PONTOISE FC 6

**ERMONT ACF** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n° 28174766 & 28174794 – critérium U13 3<sup>ème</sup> phase du 08 06 24 contre ENTENTE SSG 1 & 2

**GOUSSAINVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 28174792 – critérium U13 3<sup>ème</sup> phase du 08 06 24 contre VILLIERS FC 2

**ARGENTEUIL FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 28174795 – critérium U13 3<sup>ème</sup> phase du 08 06 24 contre DEUIL ENGHIEU FC 2

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 28174832 – critérium U13 3<sup>ème</sup> phase du 08 06 24 contre GONESSE RC 3

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

### PLATEAU U6/U7 du 25 05 24

**VEMARS ST WITZ FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 du plateau du 25 05 24 à ADAMOIS OL

**ST BRICE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 6 du plateau du 25 05 24 au COSMO TAVERNY

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 7 du plateau du 25 05 24 à COURDIMANCHE AS

**SOISY AM FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 9 du plateau du 25 05 24 à ERMONT AMS

**PONTOISIENNE JS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 14 du plateau du 25 05 24 à JOUY FC

**MAGNY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 15 du plateau du 25 05 24 à MAGNY FC ainsi que la feuille de présence du club de CORMEILLAIS ACS

**CORMEILLAIS ACS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 15 du plateau du 25 05 24 à MAGNY FC





**MONTMORENCY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 18 du plateau du 25 05 24 à MONTMORENCY FC ainsi que la feuille de présence du club de MARCOUVILLE CITY CPA & GARGES FCM

**MARCOUVILLE CITY CPA** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 18 du plateau du 25 05 24 à MONTMORENCY FC

**GARGES FCM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 18 du plateau du 25 05 24 à MONTMORENCY FC

**MONTSOULT BAILLET US** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau du 25 05 24 à MONTSOULT BAILLET US ainsi que les feuilles de présence des clubs de CHAUMONTEL LUZARCHES AS & BELLOY ST MARTIN ASC

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau du 25 05 24 à MONTSOULT BAILLET US

**BELLOY ST MARTIN ASC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau du 25 05 24 à MONTSOULT BAILLET US

**OSNY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative du centre n° 20 du plateau du 25 05 24 à OSNY FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de MENU COURT AS & ES HERBLAY

**MENU COURT AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du plateau du 25 05 24 à OSNY FC

**HERBLAY ES** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du plateau du 25 05 24 à OSNY FC

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 21 du plateau du 25 05 24 à PIERRELAYE FC ainsi que la feuille de présence du club de ES HERBLAY

**ES HERBLAY** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 21 du plateau du 25 05 24 à PIERRELAYE FC

**ARGENTEUIL RC** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 22 du plateau du 25 05 24 à ARGENTEUIL RC ainsi que la feuille de présence du club de BEZONS USO

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 22 du plateau du 25 05 24 à ARGENTEUIL RC

**THILLAY ESM** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 25 du plateau du 25 05 24 au THILLAY ESM

**ECOUEEN FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 26 du plateau du 25 05 24 à PERSAN US

**VAUREAL FCM** : 1<sup>er</sup> appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 28 du plateau du 25 05 24 à VAUREAL FCM ainsi que les feuilles de présence des clubs de AUVERES ENNERY FC & JOUY FC

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

### PLATEAU U9 (Foot à 8) du 04 05 24

**VILLIERS FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de BONNEUIL ACS – BRUYERES BERNES USM & GARGES FCM



**BONNEUIL ACS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

**BRUYERES BERNES USM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

## AMENDE

**SARCELLES AAS 7 & 8** : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27786966 & 27787041 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre DOMONT FC 1 & 2

**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**CORMEILLAIS ACS 2 – 3 & 4** : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27808674 – 27808719 & 27808764 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre ENTENTE SSG 8 – 9 & 10

**Amende : 30€ x 3 = 90€**

**ARGENTEUIL FC 9 & 10** : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27809174 & 27809219 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre EAUBONNE CSM

**Amende : 30€ x 2 = 60€**

**COSMO TAVERNY** : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27809426 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre SURVILLIERS AVENIR 1

**Amende : 30€**

**ARGENTEUIL FC 2 – 3 – 4 & 5** : Non transmission après 2 relances de feuilles de matchs n° 27815107 – 27815144 - 27815212 & 27815316 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre VAUREAL FCM 1 – 2 – 3 & 4

**Amende : 30€ x 4 = 120€**

**BEZONS USO 2** : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27814583 du 25 05 24 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre ARGENTEUIL FC 6

**Amende : 30€**

**PERSAN US** : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27815147 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre CERGY PONTOISE FC 3

**Amende : 30€**

**FRANCONVILLE FC 22** : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27785791 – critérium U12 Avenir du 25 05 24 contre ENTENTE MMB 22

**Amende : 30€**

**ARGENTEUIL FC 22** : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27785879 – critérium U12 Avenir du 25 05 24 contre ST BRICE FC 22

**Amende : 30€**

**ST OUEN AS 22** : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27784065 – critérium U10 Avenir du 25 05 24 contre GONESSE RC 22

**Amende : 30€**

**GOUSSAINVILLE FC 1** : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 27784445 – critérium U11 Avenir du 25 05 24 contre VIARMES ASNIERES OL 1

**Amende : 30€**

**ARGENTEUIL RC** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE

**Amende : 75€**



**BEZONS USO** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**BOUFFEMONT ACF** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**COURDIMANCHE AS** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**FONTENAY FC** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**MONTOSULT BAILLET US** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**VALLE DU SAUSSERON** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**VAUREAL FCM** : Absence de votre club à JND du 08 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : Absence de votre club à JND du 09 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**PERSAN US** : Absence de votre club à JND du 09 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**PRESLES USL** : Absence de votre club à JND du 09 06 24 à GONESSE  
Amende : 75€

**FRETTOISE ES** : 1<sup>er</sup> Forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 27786784 & 27786840 – critérium U10/U11 du 01 06 24 au THILLAY ESM  
Amende : 15€ x 2 = 30€

**ST BRICE FC** : Feuille de match irrégulière sur match n° 27809009 – critérium U12/U13 du 01 06 24 contre ARGENTEUIL RC 6 (manque date, catégorie et résultat du match)  
Amende : 10€

**PUISEUX LOUVRES FC** : Absence club sur centre n° 4 du plateau U6/U7 du 25 05 24 à BRUYERES BERNES USM  
Amende : 50€

**FRANCONVILLE FC** : Absence club sur centre n° 7 du plateau U6/U7 du 25 05 24 à COURDIMANCHE AS  
Amende : 50€

**PRESLES USL** : Absence club sur centre n° 8 du plateau U6/U7 du 25 05 24 à DOMONT FC  
Amende : 50€

**BEZONS USO** : Absence club sur centre n° 23 du plateau U6/U7 du 25 05 24 à ST LEU FC  
Amende : 50€

**FOSSES UF** : Non organisation du centre n° 7 du plateau U8 du 01 06 24  
Amende : 100€



**BEZONS USO** : Absence non excusée du club sur centre n° 13 du plateau U8 du 01 06 24 à MENU COURT AS  
Amende : 50€

**ERMONT AMS** : Absence non excusée du club sur centre n° 13 du plateau U8 du 01 06 24 à MENU COURT AS  
Amende : 50€

**FOSES UF** : Absence non excusée du club sur centre n° 15 du plateau U8 du 01 06 24 à SURVILLEIRS AVENIR  
Amende : 50€

**PRESLES USL** : Absence non excusée du club sur centre n° 15 du plateau U8 du 01 06 24 à SURVILLEIRS AVENIR  
Amende : 50€

**Prochaine Réunion Lundi 17 Juin 2024**



## COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION SECTION FEMININE

Commission du 11 juin 2024

### INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

#### RAPPEL

#### RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

**ATTENTION :** La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriveres en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.*

#### TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

#### Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

**Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :**

Vous ne pouvez plus engager vos équipes dans FAL, vous pouvez inscrire vos équipes ou vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

**INFORMATION AUX CLUBS**

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres

**COURRIERS DES CLUBS****HERBAY ES 1****U13F – Avenir****Mail du 29/05/24**

Pris note de votre déplacement sur les installations du club de Garges-lès-Gonesse pour la rencontre 27834701 du 25/05/2024 et que votre rencontre ne s'est pas jouée en raison d'un tournoi organisé par le club GARGES FCM.

Vous n'êtes pas en copie du mail de Gages FCM du 15 mai 2024

La commission à demander au club de GARGES dans les PV du 21 et du 28 de trouver une date de report en accord avec ses adversaires avant le 01 juin 2024.

Donc la commission dit match perdu à Garges FCM 0 but et match gagné à Herblay 5 buts.

**APPEL FEUILLES DE MATCHS****U11F – Poule A****SARCELLES AAS 1**

Rencontre n°27834153– du 01/06/24 contre ST Ouen l'Aumône AS 1

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24**

**FRANCONVILLE FC 1**

Rencontre n°27834155– du 01/06/24 contre Ermont ASM 1

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24**

**U11F – Poule B****GONESSE RC 1**

Rencontre n°27834204– du 25/05/24 contre ST Prix ES 1

**1<sup>er</sup> appel le 28/05/24**

**2<sup>ème</sup> appel le 03/06/24**

**GARGES FCM 1**

Rencontre n°27834206– du 25/05/24 contre Sarcelles AAS 2

**1<sup>er</sup> appel le 28/05/24**

**2<sup>ème</sup> appel le 03/06/24**

**SARCELLES AAS 2**

Rencontre n°27834208– du 01/06/24 contre Viarmes-Asnières OL 1

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24****U11F - Poule C****ERAGNY FC 1**

Rencontre n°27834252– du 25/05/24 contre Ent ESSG/FCSAM 3

**1<sup>er</sup> appel le 28/05/24****2<sup>ème</sup> appel le 03/06/24****BEZONS USO 1**

Rencontre n°27834257– du 01/06/24 contre Ent ESSG/FCSAM 2

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24****MONTMORENCY FC 1**

Rencontre n°27834253– du 01/06/24 contre Eragny FC 1

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24****APPEL U9F****SARCELLES AAS**

Plateau du 25/05/2024

Appel feuille de Plateau et feuille de présence des clubs suivants :

Sarcelles AAS

Eragny ASFC

Ermont AMS

Gonesse RC

Montmorency FC

**1<sup>er</sup> appel le 27/05/24****2<sup>ème</sup> appel le 03/06/24****APPEL COPIE PRESENCE U9F****SARCELLES AAS**

Plateau du 25/05/2024

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24****ERAGNY ASFC**

Plateau du 25/05/2024

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24****ERMONT AMS**

Plateau du 25/05/2024

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24****GONESSE RC**

Plateau du 25/05/2024

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24**

**MONTMORENCY FC**

Plateau du 25/05/2024

**1<sup>er</sup> appel le 03/06/24****FORFAITS AVISES****HERBLAY ES 1****U11F – poule A**

Rencontre n°27834154– du 01/06/24 contre Persan US

**1<sup>er</sup> forfait****FORFAITS NON AVISES****BEZONS USO 1****U11F – poule C**

Rencontre n°27834243– du 18/05/24

**2<sup>ème</sup> forfait : 25€****MATCHS NEUTRALISES****ARGENTEUIL FC 1 – GARGES FCM 1****U11F – poule B**

Rencontre n°27834209– du 01/06/24

**Impossible de reporter un match après la date du 01/06/2024****AMENDES****SARCELLES AAS 1****U11F – poule A**

Rencontre n°27834145– du 18/05/24

**52€ - Non-réception de feuille de match après 2 relances****PLATEAUX U7F ET U9F****INFORMATION PLATEAU U7F et U9F**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie

Que le plateau se soit dérouler ou non

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)

Le club recevant doit indiquer la non-transmission de la feuille de présence par le club visiteur sur la feuille de plateau ou signaler par mail à la commission féminine si le constat de l'absence de celle-ci post plateau





## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 10 JUIN 2024

**Présents** : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

**Assiste** : M. Renault (Cda)

**Excusé** : M. Vernet (Comité)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

*POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

*PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.



## RAPPEL

*FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

## COURRIERS CLUBS

**Combo Futsal** : Mail du 07-06-24

Pris note de votre demande d'annulation de l'amende de 135€ pour le forfait de votre équipe Combo 2 le lundi 20-05-24 à Deuil (jour férié).

La commission ne peut annuler le forfait de votre équipe, le match concerné étant toujours programmé sur le site du DVOF. Votre équipe devait se déplacer avec un minimum de 3 joueurs pour remplir la feuille de match avec les arbitres présents.

Par contre la commission modifie le montant de l'amende qui est non triplée (Art. 23.9.2 du RS du DVOF : équipe disputant le championnat de dernière division de district Futsal).

## DOTATIONS DE MATÉRIEL

Le Comité de Direction du DVOF et la commission Futsal invitent les clubs disputant les compétitions futsal à une remise de matériels pédagogiques : **le samedi 22 juin 2024 à 09H30**

DVOF – 6, avenue du Bosquet à Baillet en France

## NON ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

## CRITÉRIUM U14

**Match n° 27728572** : Asf Argenteuil 21 / Combo Futsal 21 du 19-05-24

Non envoi feuille de match par le club recevant.

Non transmission du résultat par le club visiteur.

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

**Asf Argenteuil 21:** 0 But

**Combo Futsal 21:** 0 But

**Asf Argenteuil :** amende = 52€

## CRITÉRIUM U14

**Match n° 27728587** : Cs Jocasziens 22 / Avicenne Asc 22 du 19-05-24

Non envoi feuille de match par le club recevant.

Non transmission du résultat par le club visiteur.

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

**Cs Jocasziens 22 :** 0 But

**Avicenne Asc 22 :** 0 But

**Cs Jocasziens :** amende = 52€



## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM U16

Match n° 27725423 : Vémars St Witz FC 21 / Combo Futsal 21 du 01-06-24

### CRITÉRIUM U12

Match n° 27731600 : Garges Djibson 21 / Asf Argenteuil 22 du 02-06-24

## 1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ

### SENIOR D2

Suite erreur administrative : modification montant de l'amende pour forfait (Art.23.9.2)

Match n° 26571976 : Futsal Club VLB 1 / St Brice FC 1 du 18-05-24

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre. Absence de l'équipe de St Brice FC 1

Futsal Club VLB 1 :       5 Buts   3 Points

St Brice FC 1 :         0 But    -1 Point

St Brice FC :           amende : 30 €

Remboursement 60€ au club de St Brice (trop perçu)

## 2<sup>ème</sup> FORFAIT NON AVISÉ

### SENIOR D2

Suite erreur administrative : modification montant de l'amende pour forfait (Art.23.9.2)

Match n° 26571978 : Gonesse RC 1 / Cergy-Pontoise FC 2 du 14-05-24

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre. Absence de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc 2

Gonesse RC 1 :         5 Buts   3 Points

Cergy-Pontoise FC 2 :   0 But    -1 Point

Cergy-Pontoise FC :     amende : 35 €

Remboursement 70€ au club de Cergy-Pontoise (trop perçu)

## 3<sup>ème</sup> FORFAIT NON AVISÉ

### SENIOR D2

Suite erreur administrative : modification montant de l'amende pour forfait (Art.23.9.2)

Match n° 26602083 : Deuil-Engchien FC 1 / Combo Futsal 2 du 20-05-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de Combo Futsal 2

Deuil-Engchien FC 1 :   5 Buts   3 Points

Combo Futsal 2 :        0 But    -1 Point

Combo Futsal :         amende : 45 €

Remboursement 90€ au club de Combo Futsal (trop perçu)



## PLATEAU FUTSAL JEUNES

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de présence directement sur FAL

### 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

#### PLATEAU U10 du 26-05-24

**Asf Argenteuil** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 26-05-24 à FC VLB.

### NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS APRÈS 2 RELANCES

#### PLATEAU U8 du 12-05-24

**Garges Djibson Asc** : non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Argenteuil.  
Amendes : 52€

**Marcouville City CP** : non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Argenteuil.  
Amendes : 52€

Prochaine Réunion  
Lundi 24 Juin 2024 à 18H30



## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 11 JUIN 2024

**Présents** : Mme DUCROS, MM. Plassart- Lacour- Budet.

**Assistent** : MM. Diaz - Letellier (Comité).

## FORMATION

Préparation du calendrier des formations de la prochaine saison.

## FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH**

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)  
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).



Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

## FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

### EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

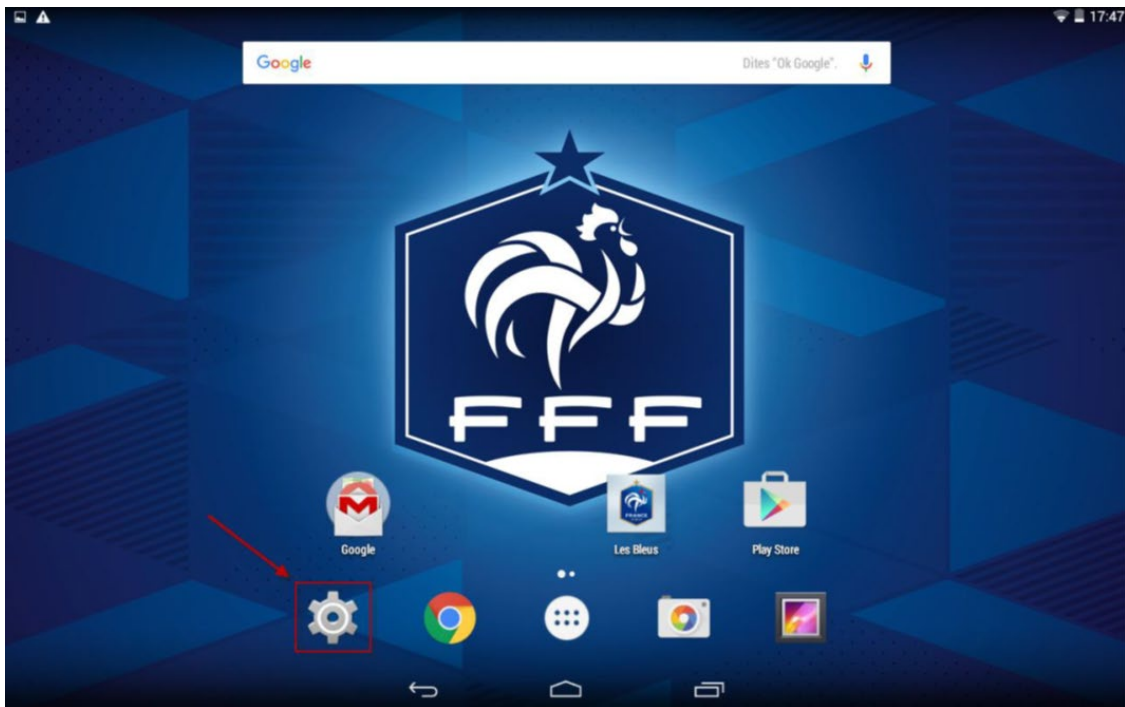
### Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

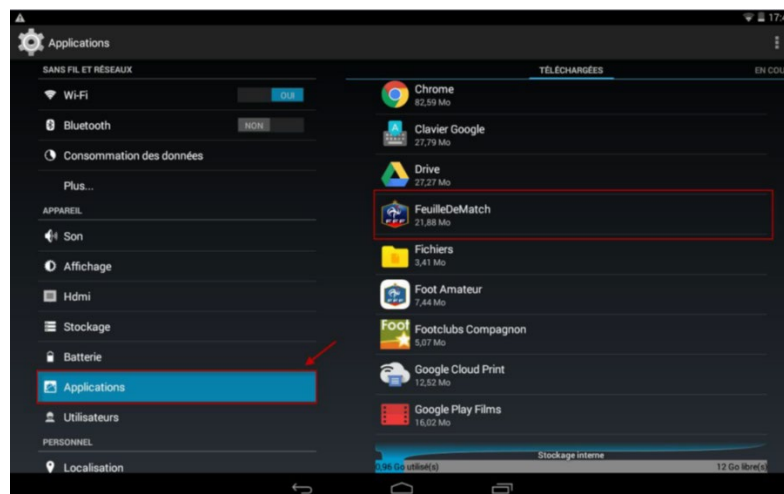
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

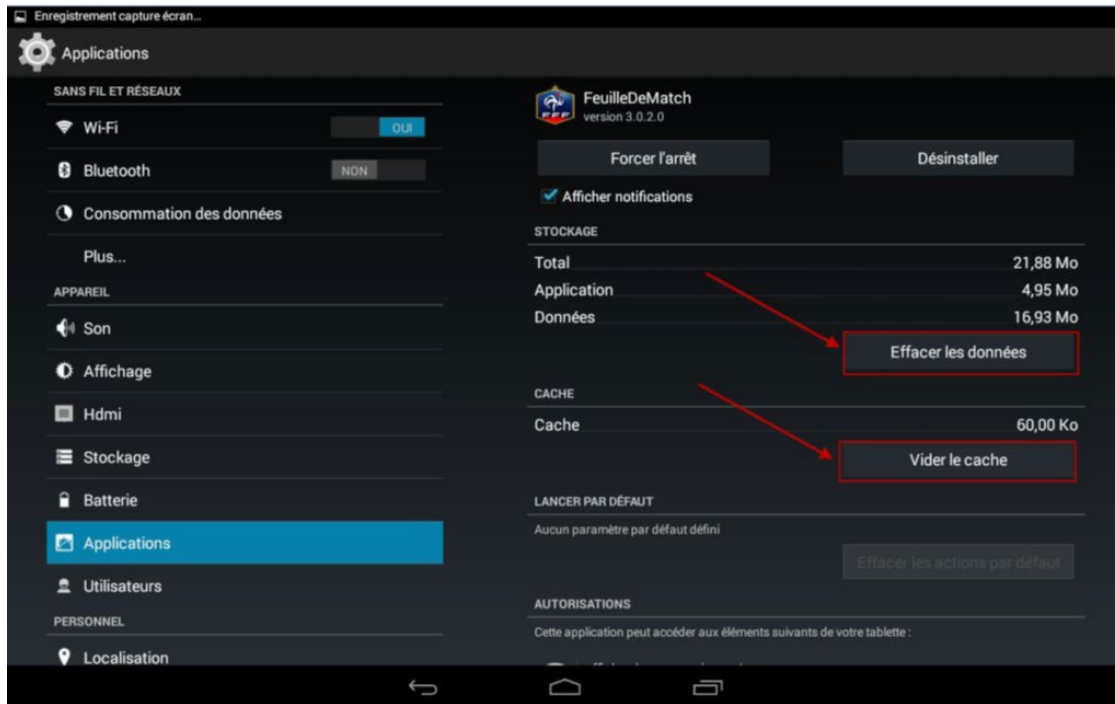
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



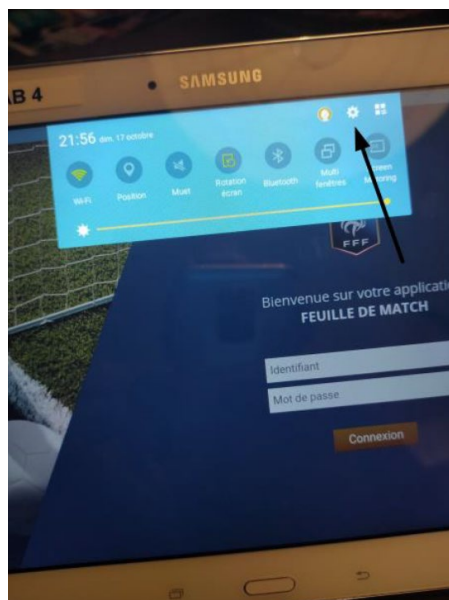
☐ Effacer les données et vider le cache



□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

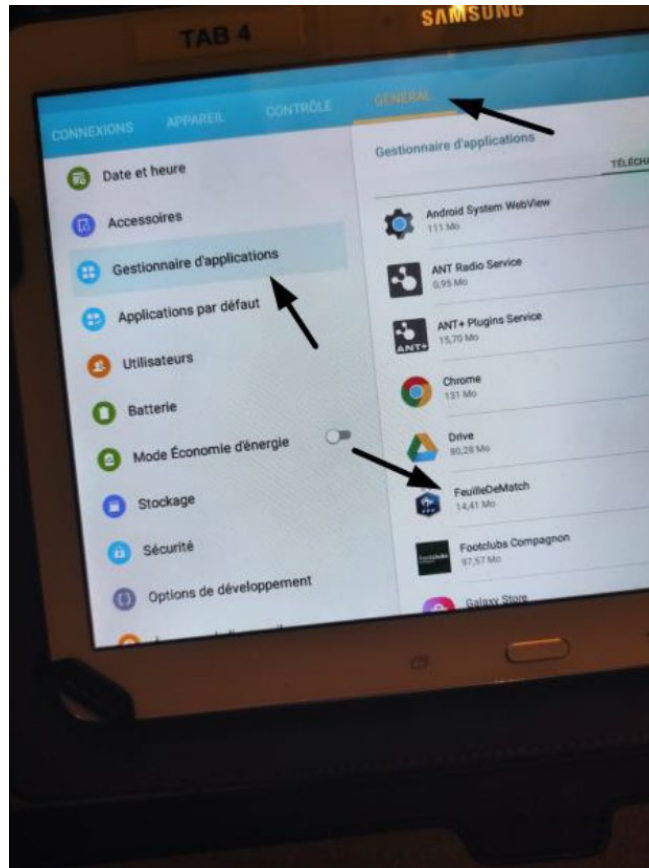
## AUTRES TABLETTES

☒ Allez dans paramètres de la tablette.

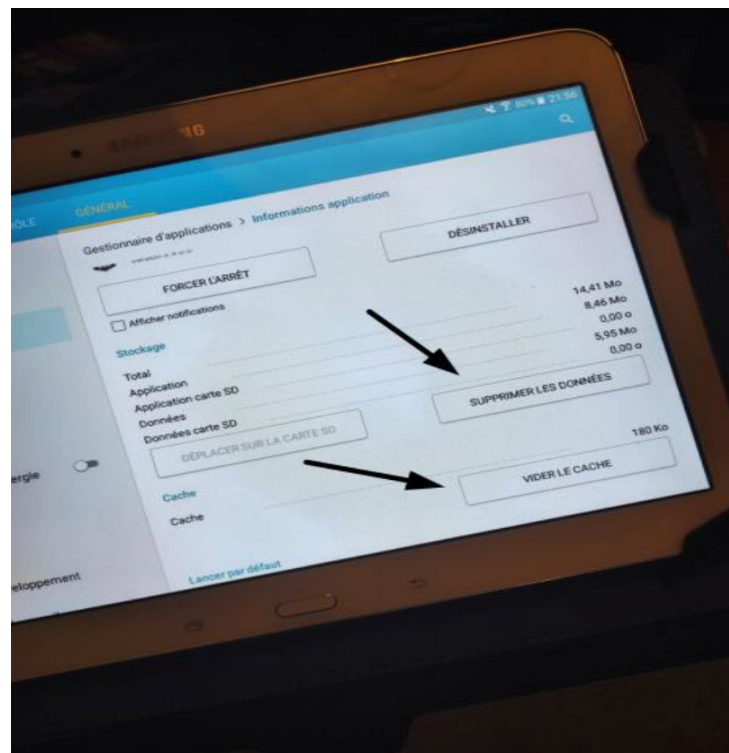




🔍 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔍 Supprimer les données et Vider le cache





Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes

## RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59c>



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 11 JUIN 2024

**Présent** : MM. Febvay - Da Mata – Lacour - Plassart.

**Assiste** : M. Letellier (Comité)

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conformes au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

### Article 3.4

## LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

## CLASSEMENT

**Ville de LE THILLAY**: NNI 956120101 et 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement au stade Municipal, Chemin de Saint DENIS, pour classement des installations.

**Ville de SOIY SOUS MONTMORENCY** : NNI 955780102

M. FEBVAY et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 06 juin 2024 à 10h30 au stade Albert SCHWEITZER Rue D'ANDILLY et ont constaté que les travaux nécessaires au reclassement de l'installation ont été effectués.

## COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

## RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



P.V. du 11 juin 2024

**Présent :** Isabelle ESCROIGNARD, Laurent COKGUL, Guy BLONDEAU, José DIAZ  
**A distance :**  
**Assiste :** Alexandre FRANCHOT,  
**Excusés :** Guy BLONDEAU, Rudy FOURMANN  
**Absent :**

## INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

## COMMUNIQUE

### ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience.  
Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

### CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2023/2024 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)

### CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

## COURRIERS DES CLUBS

### PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

Votre courriel du 31 mai 2024

Les membres de la commission vous remercient pour votre courriel et le partage de votre expérience.

Nous vous félicitons pour les actions mises en place qui portent leurs fruits, et nous ne pouvons que vous encouragiez à poursuivre dans ce sens.

## **DEMANDES DE POINTS DE BONUS**

### **MENUCOURT AS**

**Votre courriel du 3 juin 2024**

#### **U16 D3 / D**

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 26/05/2024 & Match du 02/06/2024

#### **U14 D4 / E**

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 04/05/2024 & Match du 25/05/2024

#### **U16 D3 / B**

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 05/05/2024 & Match du 26/05/2024

### **THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.**

**Votre courriel du 6 juin 2024**

#### **CDM D1**

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 04/02/2024 & Match du 11/02/2024

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 07/04/2024 & Match du 14/04/2024

#### **ANCIENS D2 / B**

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 03/12/2023 & Match du 17/12/2023

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 10/03/2024 & Match du 17/03/2024

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 14/04/2024 & Match du 28/04/2024

## UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE ST GRATIEN

Votre courriel du 6 juin 2024

### ANCIENS D2 / B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
- Match du 14/01/2024 & Match du 04/02/2024
- ⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
- Match du 17/03/2024 & Match du 24/03/2024
- ⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
- Match du 07/04/2024 & Match du 21/04/2024

Les matchs de Coupe ne sont pas pris en compte pour le Challenge Fair-Play Equipe.

## MAGNY EN VEXIN F.C.

Votre courriel du 6 juin 2024

### SENIORS D4 / B

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
- Match du 28/04/2024 & Match du 26/05/2024

## VIARMES ASNIERES OL.

Votre courriel du 6 juin 2024

### U14 D3 / A

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- ⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :
- Match du 25/05/2024 & Match du 01/06/2024

## AFFECTATION DES POINTS DE MALUS<sup>1</sup>

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

## RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26062963 du 28 4 2024

## ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

<sup>1</sup> Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 21 mai 2024 au 11 juin 2024.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 26561454 du 19 5 2024

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Comportement grossier et injurieux, lors du match N° 25909372 du 2 6 2024

#### **GROSLAY F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26561454 du 19 5 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26561454 du 19 5 2024

#### **PONTOISIENNE J.S.**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 27141826 du 18 5 2024

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Tenir des propos grossiers envers officiel, lors du match N° 27141826 du 18 5 2024

#### **MONTIGNY LVDB**

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but lors du match N° 26602093 du 18 5 2024

#### **MY SARCELLES FUTSAL**

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26571977 du 18 5 2024

#### **ECOUEN F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Tentative d'acte de brutalité d'un joueur sur joueur hors rencontre, lors du match N° 25897459 du 5 5 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Propos grossiers et injurieux d'un joueur sur adversaire hors rencontre, lors du match N° 25897459 du 5 5 2024

#### **MARLY LA VILLE E.S.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 26561459 du 5 5 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : Anéantir une occasion de but manifeste, lors du match N° 25937002 du 26 5 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements avec circonstance aggravante car à continuer d'invectiver l'arbitre derrière la main courante après son expulsion, lors du match N° 26510099 du 2 6 2024

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Comportement grossier/injurieux envers un joueur, lors du match N° 25898236 du 2 6 2024

### **BEZONS FUTSAL CLUB**

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 5 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur officiel, lors du match N° 26602080 du 14 4 2024

### **A. S. ERAGNY F. C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : Comportement grossier envers adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 26063151 du 26 5 2024

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 25909372 du 2 6 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur d'une personne non licencié et usurpation d'identité, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 15 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur après la rencontre, constaté par certificat médical, avec circonstances aggravantes en tant que déclencheur de la bagarre générale, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : A participé à la rencontre sous fausse licence et a inscrit une personne sur la FMI sous la licence d'une personne absente, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur après la rencontre constaté par certificat médical, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur après la rencontre constaté par certificat médical, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Non vérification des licenciés inscrits sur la FMI, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité/coup envers un joueur, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité/coup envers un joueur, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

### **GARGES LES GONESSE F.C.M.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 26063151 du 26 5 2024

### **VEXIN A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26510094 du 26 5 2024

### **ENT. BEAUMONT MOURS**

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : Tenir des propos blessants et grossiers envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 25905765 du 26 5 2024



L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25901796 du 2 6 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25901796 du 2 6 2024

#### **GONESSE R.C.**

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25937133 du 26 5 2024

#### **BELLOY ST MARTIN A.S.C.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25900354 du 26 5 2024

#### **ERMONT AM. S.**

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 27117487 du 25 5 2024

#### **MONTSOULT BAILLET US**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26510103 du 2 6 2024

#### **THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26532629 du 2 6 2024

#### **COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26062996 du 2 6 2024

#### **U. S. PERSAN 03**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 26062993 du 2 6 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 11 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : Propos injurieux et bousculade envers un adversaire en dehors de la rencontre, lors du match N° 25897450 du 03 3 2024

#### **FRANCONVILLE F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25898238 du 2 6 2024

#### **SANNOIS ST GRATIEN ENT.**

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Tenir des propos grossiers pendant la rencontre, lors du match N° 25894597 du 2 6 2024

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25894595 du 26 5 2024

#### **NEUVILLE S/OISE A.S.**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule E est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 26513232 du 1 6 2024

#### **BOUFFEMONT A.C.F.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : Propos obscènes sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 26510036 du 21 4 2024

#### **BEZONS U. SECTION OM.**

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 5 2024 pour le motif : CDA - Acte de brutalité / coups à l'encontre d'un joueur adverse en dehors de la rencontre occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une I.T.T. inférieure à 8 jours., lors du match N° 25898064 du 3 juin 2024

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 6 2024 pour le motif : CDA - Acte de brutalité / coups à l'encontre d'un joueur adverse en dehors de la rencontre occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une I.T.T. inférieure à 8 jours., lors du match N° 25898064 du 3 juin 2024

#### **ST BRICE F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Tentative de brutalité ou tentative de coups avec circonstance aggravante car il était officiel en tant qu'arbitre assistant et était le meneur de ses événements, lors du match N° 25937141 du 5 5 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Tentative de brutalité/tentative de coup sur un joueur, lors du match N° 25937141 du 5 5 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Tentative de brutalité/tentative de coup sur un joueur, lors du match N° 25937141 du 5 5 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Tentative de brutalité/tentative de coup sur un joueur, lors du match N° 25937141 du 5 5 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Tentative de brutalité/tentative de coup sur un joueur, lors du match N° 25937141 du 5 5 2024

#### **GOUSSAINVILLE F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Participation d'un joueur suspendu sur une rencontre, lors du match N° 25937006 du 28 4 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Responsable majeur sur l'inscription d'un joueur suspendu sur la tablette en connaissance de cause, lors du match N° 25937006 du 28 4 2024

#### **ROISSY EN FRANCE U.S.**

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité répétée à 3 reprises, lors du match N° 25937139 du 2 6 2024

#### **ARNOUVILLE F. A.S.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 18 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Participation sur un match d'un dirigeant suspendu, lors du match N° 25933694 du 28 4 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Signature d'une feuille de match frauduleuse, lors du match N° 25933694 du 28 4 2024

#### **VAUREAL F. C. M.**

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Comportement blessant envers un officiel, lors du match N° 25898501 du 2 6 2024

#### **SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité/coup envers un joueur, lors du match N° 25894950 du 8 6 2024

#### **MONTMORENCY F.C.**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 6 2024 pour le motif : Acte de brutalité/coup envers un joueur, lors du match N° 25894950 du 8 6 2024

### **LISTE des LAUREATS du CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES SAISON 2023/2024<sup>2</sup>**

*Maj le 12/06/2024 - SOUS RESERVES DES PROCEDURES EN COURS et en attente de validation par le Comité de Direction*

SENIORS D1	OSNY FC
SENIORS D1 F	ENT MARLY FOSSES (3 cartons jaune)
SENIORS D2 A	SARCELLES (33 cartons jaune)
SENIORS D2 B	VAUREAL (25 cartons jaune)
SENIORS D3 A	BEZONS USO
SENIORS D3 B	MARCOUVILLE CCP (14 cartons jaune)
SENIORS D3 C	VIARMES
SENIORS D4 A	SOISY AND MARG (15 cartons jaune & 5 <sup>ème</sup> place)
SENIORS D4 B	AUVERS ENNERY (11 cartons jaune)
SENIORS D4 C	PIERRELAYE (17 cartons jaune)
U18 D1	ST OUEN L'AUMONE (30 cartons jaune)
U18 D2 A	ST BRICE FC (10 cartons jaune & 2 <sup>ème</sup> place)
U18 D2 B	SOISY AND MARG
U18 D3 A	PUISEUX LOUVRES (8 cartons jaune & 6 <sup>ème</sup> place)
U18 D3 B	PIERRELAYE
U18 D3 C	NEUVILLE S/OISE (2 cartons jaune)
U16 D1	ECOUEEN FC (17 cartons jaune)
U16 D2 A	ST PRIX
U16 D2 B	FRACONVILLE
U16 D3 A	DEUIL ENGHIEEN
U16 D3 B	MENUCOURT
U16 D3 C	FRANCONVILLE
U16 D3 D	MENUCOURT
U16 D3 E	ECOUEEN FC (16 cartons jaune)

<sup>2</sup> ARTICLE 9 - Classement Fair-Play – Equipe : Pour chacun des groupes dont la division est arbitrée par un arbitre officiel, l'équipe la moins sanctionnée sera récompensée par un trophée, à condition que le total : points de MALUS moins points de BONUS de l'équipe soit inférieur ou égal à 10 points. Au-delà de 10 points, aucune équipe ne sera récompensée. En cas d'égalité, il sera pris en compte l'équipe avec le nombre de carton jaune le moins important pour désigner le vainqueur du challenge. En cas d'égalité il sera fait application de l'article 14 du Règlement Sportif du DVOF.

U14 D1	ERMONT AMS (9 cartons jaune)
U14 D2 A	ROISSY EN France
U14 D2 B	DEUIL ENGHIEU (5 cartons jaune)
U14 D3 A	VIARMES ASNIERES
U14 D3 B	SFC CHAMPAGNE
U14 D3 C	DEUIL ENGHIEU (4 cartons jaune)
U14 D4 A	VEXIN AS (2 cartons jaune)
U14 D4 B	SARCELLES (4 cartons jaune)
U14 D4 C	COURDIMANCHE (3 cartons jaunes)
U14 D4 D	BRUYERES BERNE (2 cartons jaune)
U14 D4 E	MENUCOURT
CDM D1	MENUCOURT
CDM D2	AS TOHO (3 cartons jaune)
ANCIENS D1	SFC CHAMPAGNE
ANCIENS D2 A	GONESSE (13 cartons jaune)
ANCIENS D2 B	THILLAY (21 cartons jaune)
FUTSAL D1	OSNY UNITED (5 cartons jaune)
FUTSAL D2 A	ASPF ARGENTEUIL (5 cartons jaune)
FUTSAL D2 B	FOOT INDOR LOISIR (5 cartons jaune)

## CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES SAISON 2023/2024

### EQUIPES AVEC POINTS DE MALUS<sup>3</sup>

*Maj le 12/06/2024 11H30 - SOUS RESERVES DES PROCEDURES EN COURS et validation du Comité de Direction*

#### SENIORS D1

- |                        |                 |                    |
|------------------------|-----------------|--------------------|
| • PERSAN US 03 OSNY FC | 26 POINTS MALUS | 1 POINT DE RETRAIT |
| • ECOUEN FC            | 28 POINTS MALUS | 1 POINT DE RETRAIT |

#### SENIORS D1 F

- |                    |                 |                    |
|--------------------|-----------------|--------------------|
| • BELLOY ST MARTIN | 20 POINTS MALUS | 1 POINT DE RETRAIT |
|--------------------|-----------------|--------------------|

#### SENIORS D2 A

- NEANT

#### SENIORS D2 B

- NEANT

#### SENIORS D3 A

- |              |                 |                     |
|--------------|-----------------|---------------------|
| • BOUFFEMONT | 35 POINTS MALUS | 2 POINTS DE RETRAIT |
|--------------|-----------------|---------------------|

#### SENIORS D3 B

- |             |                  |                      |
|-------------|------------------|----------------------|
| • ERAGNY FC | 128 POINTS MALUS | 15 POINTS DE RETRAIT |
|-------------|------------------|----------------------|

#### SENIORS D3 C

- NEANT

#### SENIORS D4 A

- |          |                 |                    |
|----------|-----------------|--------------------|
| • ROISSY | 23 POINTS MALUS | 1 POINT DE RETRAIT |
|----------|-----------------|--------------------|

#### SENIORS D4 B

- NEANT

<sup>3</sup> Article 3 du Challenge Fair-Play : La gestion du Challenge du Fair-Play est confiée à la Commission du Fair-Play et de l'Éthique qui transmet les retraits de points aux Commissions chargées des Compétitions pour établir les classements définitifs de chacun des championnats servant aux montées et aux descentes.

Article 6 du Challenge Fair-Play : Pour établir les classements sportifs définitifs servant à désigner les montées et les descentes il sera opéré sur le total des points acquis en championnat le retrait de points suivant le barème défini à l'article 5.

**SENIORS D4 C**

- NEANT

**U18 D1**

- BEZONS USO

50 POINTS MALUS

5 POINTS DE RETRAIT

**U18 D2 A**

- HERBLAY ES

32 POINTS MALUS

2 POINTS DE RETRAIT

**U18 D2 B**

- COURDIMANCHE AS

40 POINTS MALUS

3 POINTS DE RETRAIT

**U18 D3 A**

- NEANT

**U18 D3 B**

- NEANT

**U18 D3 C**

- NEANT

**U16 D1**

- NEANT

**U16 D2 A**

- GOUSSAINVILLE

34 POINTS MALUS

2 POINTS DE RETRAIT

**U16 D2 B**

- ST BRICE

44 POINTS MALUS

3 POINTS DE RETRAIT

**U16 D3 A**

- THILLAY
- ARNOUVILLE FAS

26 POINTS MALUS

1 POINT DE RETRAIT

55 POINTS MALUS

5 POINTS DE RETRAIT

**U16 D3 B**

- BEZONS USO
- PERSAN US 03

25 POINTS MALUS

1 POINT DE RETRAIT

26 POINTS MALUS

1 POINT DE RETRAIT

**U16 D3 C**

- NEANT

**U16 D3 D**

- EAUBONNE CSM

25 POINTS MALUS

1 POINT DE RETRAIT

**U16 D3 E**

- ENT MARLY FONTENAY
- ACADEMIE FOOTBALL
- PONTOISIENNE JS

23 POINTS MALUS

1 POINT DE RETRAIT

25 POINTS MALUS

1 POINT DE RETRAIT

37 POINTS MALUS

2 POINTS DE RETRAIT

**U14 D1**

- NEANT

**U14 D2 A**

- NEANT

**U14 D2 B**

- NEANT

**U14 D3 A**

- GONESSE RC

26 POINTS MALUS

1 POINT DE RETRAIT

**U14 D3 B**

- NEANT

**U14 D3 C**

- NEANT

**U14 D4 A**

- NEANT

**U14 D4 B**

- NEANT

**U14 D4 C**

- NEANT

**U14 D4 D**

- NEANT

**U14 D4 E**

- NEANT

**CDM D1**

- THILLAY

21 POINTS MALUS

1 POINT DE RETRAIT

**CDM D2**

- NEANT



**ANCIENS D1**

- PORTUGAIS PAIX VIVRE

27 POINTS MALUS

1 POINT DE RETRAIT

**ANCIENS D2 A**

- NEANT

**ANCIENS D2 B**

- NEANT

**FUTSAL D1**

- NEANT

**FUTSAL D2 A**

- NEANT

**FUTSAL D2 B**

- NEANT

*DATE DE LA PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION A DETERMINER*



# Challenge Fair-Play Equipe

## 2023 2024

### TOTAL POINTS BONUS / MALUS AU 12/06/2024

## SENIORS M DAM SENIORS F



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
Osny F.C. 1	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 3	2	-	2
St Brice F.C. 2	3	-	3
Jouy Le Moutier F.C. 1	4	-	4
St Leu 95 Fc 2	4	-	4
Grosly F.C. 1	4	-	4
Marly La Ville Es 1	5	-	5
Gonesse Rc 1	9	-	9
Champagne Sfc 95 1	14	-	14
Entente Ssg 2	15	-	15
<b>Persan U.S. 1</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>26</b>
<b>Ecouen Fc 1</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>28</b>

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Ent. Marly Fosses 1	-	-	-
Cosmo Taverny 2	-	-	-
Eragny Fc 1	3	-	3
Cergy Pontoise Fc 2	4	-	4
Sarcelles Aas 3	4	-	4
Gonesse Rc 1	5	-	5
Montmorency Fc 1	12	-	12
<b>Belloy St Martin Asc 1</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>
Argenteuil Fc 1	F	F	F
Herblay Es 1	F	F	F
Franconville Fc 1	F	F	F
Domont F.C. 1	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Sarcelles Aas 3	-	-	-
Arnouville F. As 1	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 1	-	-	-
Entente M.M.B. 1	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 1	-	-	-
Gafepb 1	1	-	1
Rc Argenteuil 2	2	-	2
Cosmo Taverny 2	4	-	4
Argenteuil Fc 2	5	-	5
Persan U.S. 2	7	-	7
Adamois Ol 2	11	-	11
Deuil Enghien Fc 1	14	-	14

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Vaureal Fcm 1	1	-	1
Gonesse Rc 2	1	-	1
Ermont A.S. 2	2	-	2
Menucourt As 1	6	4	2
Goussainville Fc 2	2	-	2
Garges Fcm 2	5	-	5
Bezons Uso 1	6	-	6
Villiers Le Bel Fc 2	6	-	6
Eragny Fc 1	7	-	7
Sfc Champagne 95 2	14	-	14
Ecouen Fc 2	15	-	15
Franconville Fc 2	15	-	15

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Bezons Uso 2	-	-	-
Marly La Ville Es 2	3	-	3
Vexin A.S. 1	3	-	3
Cormeillais A.C.S. 2	3	-	3
Montsoul Baillet Us 1	4	-	4
Montmagny Fc 1	8	-	8
Menucourt As 2	8	-	8
Jouy Le Moutier F.C. 2	9	-	9
Fontenay En Parisis 1	15	2	13
<b>Bouffemont Acf 1</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>35</b>

F : équipe forfait général

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Marcouville City Cp 1	-	-	-
Frettoise Es 1	-	-	-
Herblay Es 1	-	-	-
St Prix Es 1	1	-	1
Pontoisienne Js 1	1	-	1
Villiers Le Bel Fc 3	2	-	2
Arnouville F. As 2	3	-	3
Neuville S/ Oise As 1	4	-	4
Grosly F.C. 2	13	-	13
<b>Eragny Fc 2</b>	<b>129</b>	<b>-</b>	<b>129</b>
Thillay Vaud'Herland 1	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
Viarmes Asnieres Ol. 1	1	4	3
Eaubonne Csm 1	-	-	-
Entente M.M.B. 2	-	-	-
Magny Us Canton 1	2	-	2
Roissy En France U.S 1	3	-	3
Courdimanche As 1	5	-	5
Montmorency Fc 1	6	-	6
Pierrelaye Fc 1	12	-	12
Puiseux Louvres 95 1	13	-	13
Osny F.C. 2	15	-	15
Persan U.S. 3	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Soisy An. Marg. Fc 2	-	-	-
Chaumontel Luzarches 1	-	-	-
Fontenay En Parisis 2	-	-	-
Fosses Uf 1	-	-	-
Deuil Enghien Fc 2	1	-	1
Gonesse Rc 3	1	-	1
Ent. Beaumont Mours 1	2	-	2
St Prix Es 2	4	-	4
Eaubonne Csm 2	4	-	4
<b>Roissy En France U.S 2</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>23</b>
Goussainville Fc 3	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Auvers-Ennery Fc 2	-	-	-
Gafepb 2	-	-	-
Montsoul Baillet Us 2	-	-	-
Parmain Ac 1	1	-	1
Viarmes Asnieres Ol. 2	6	4	2
Courdimanche As 2	3	-	3
Vaureal F. C. M. 2	4	-	4
Pontoisienne Js 2	14	-	14
Magny Us Canton 2	21	2	19
Beauchamp A.S. 2	F	F	F
Garges Fcm 3	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
Pierrelaye Fc 2	-	-	-
Beauchamp A.S. 1	-	-	-
Ezanville Ecouen Us 1	-	-	-
Herblay Es 2	-	-	-
Thillay Vaud'Herland 2	2	-	2
Bouffemont Acf 2	7	-	7
Eclair De Puiseux 1	7	-	7
Montmorency Fc 2	9	-	9
Domont F.C. 1	10	-	10
Auvers-Ennery Fc 1	15	-	15
Presles U.S.L. 1	F	F	F

Notre partenaire  
FAIR - PLAY





# Challenge Fair-Play Equipe

## 2023 ----- 2024

### TOTAL POINTS BONUS / MALUS AU 12/06/2024

## U18 ----- U16



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Ecouen Fc 21	-	-	-
Rc Argenteuil 22	3	-	3
Soisy An. Marg. Fc 21	4	-	4
Ermont A.S. 21	5	-	5
Garges Fcm 21	6	-	6
St Leu 95 Fc 22	7	-	7
Corneillais A.C.S. 21	7	-	7
Adamois Ol 21	7	-	7
Argenteuil Fc 21	9	-	9
Goussainville Fc 21	13	-	13
<b>Bezons Uso 21</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>50</b>

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
St Brice F.C. 22	-	-	-
Argenteuil Fc 22	-	-	-
Montmagny Fc 21	-	-	-
Sarcelles Aas 23	-	-	-
St Prix Es 21	1	-	1
Vaureal F. C. M. 21	6	-	6
Ecouen Fc 22	8	-	8
Villiers Le Bel Fc 21	8	-	8
Cergy Pontoise Fc 22	11	-	11
Osny F.C. 21	14	-	14
<b>Herblay Es 21</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>32</b>
Fosses F. U. 21	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Puiseux Louvres 95 21	-	-	-
Bezons Uso 22	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Gafepb 21	3	2	1
Gonesse Rc 21	4	-	4
Montmorency Fc 21	5	-	5
Montsout Baillet Us 21	5	-	5
Pierrelaye Fc 21	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Soisy An. Marg. Fc 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 21	1	-	1
Cosmo Taverny 21	2	-	2
Ent. Marly Fontenay 21	2	-	2
Eragny Fc 21	2	-	2
Arnouville F. As 21	3	-	3
Adamois Ol 22	4	-	4
Persan U.S. 21	8	-	8
Roissy En France U.S 21	20	6	14
<b>Courdimanche As 21</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>38</b>
<b>Franconville Fc 21</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>44</b>
Sfc Champagne 95 21	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Pierrelaye Fc 22	-	4	- 4
Domont F.C. 21	-	-	-
Ent. Beaumont Mours 21	-	-	-
Entente M.M.B. 21	-	-	-
Beauchamp A.S. 21	3	-	3
Corneillais A.C.S. 22	3	-	3
Thillay Vaud'Herland 21	11	-	11
Académie Football Cl 21	F	F	F
Goussainville Fc 22	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Neuville S/ Oise As 21	-	-	-
Deuil Enghien Fc 21	-	-	-
Ent. Marly Fontenay 22	-	-	-
Groslay F.C. 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 23	F	F	F
Magny Us Canton 21	F	F	F
Marcouville City Cp 21	F	F	F

Notre partenaire  
FAIR - PLAY



U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Ecouen Fc 21	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Garges Fcm 21	-	-	-
Osny F.C. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 22	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	1	-	1
Cosmo Taverny 21	1	-	1
Sarcelles Aas 23	4	-	4
Corneillais A.C.S. 22	8	-	8
St Leu 95 Fc 21	12	4	8
Adamois Ol 21	14	-	14
Entente Ssg 22	20	-	20

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 22	2	2	-
Sfc Champagne 95 21	1	-	1
Entente M.M.B. 22	1	-	1
Auvers-Ennery Fc 21	1	-	1
Ent. Beaumont Mours 21	4	-	4
Cosmo Taverny 22	5	-	5
Ecouen Fc 22	8	-	8
Soisy An. Marg. Fc 22	11	-	11
Académie Football Cl 21	12	-	12
Osny F.C. 22	17	-	17
<b>Thillay Vaud'Herland 21</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>26</b>
<b>Arnouville F. As 21</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>55</b>

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
Menucourt A.S.	-	10	- 10
Gafepb 21	1	2	- 1
Beauchamp A.S. 21	-	-	-
Corneillais A.C.S. 23	-	-	-
Magny Us Canton 21	-	-	-
Marcouville City Cp 21	-	-	-
Ecouen Fc 23	3	-	3
Adamois Ol 22	6	2	4
Neuville S/ Oise As 21	7	-	7
<b>Eaubonne Csm 21</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>25</b>
Puiseux Louvres 95 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
St Prix Es 21	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 23	1	-	1
Montmorency Fc 21	1	-	1
Rc Argenteuil 23	2	-	2
Soisy An. Marg. Fc 21	2	-	2
Ermont A.S. 21	2	-	2
Ent. Marly Fontenay 21	6	-	6
Garges Fcm 22	7	-	7
Herblay Es 21	13	-	13
Jouy Le Moutier F.C. 21	19	-	19
<b>Goussainville Fc 21</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>34</b>
Montsout Baillet Us 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Menucourt As 21	1	6	- 5
St Leu 95 Fc 22	-	2	- 2
Frettoise Es 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 22	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	-	-	-
Montmagny Fc 21	2	-	2
Belloy St Martin Asc 21	4	-	4
Cergy Pontoise Fc 24	4	-	4
<b>Bezons Uso 22</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>25</b>
<b>Persan U.S. 22</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>26</b>
Fosses F. U. 22	F	F	F
Domont F.C. 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
Ecouen Fc 24	-	-	-
Ezanville Ecouen Us 21	-	-	-
Menucourt As 22	-	-	-
St Brice F.C. 23	-	-	-
Viarnes Asnières Ol. 21	1	-	1
Beauchamp A.S. 22	2	-	2
Entente M.M.B. 21	7	4	3
Groslay F.C. 21	10	-	10
Sfc Champagne 95 22	17	2	15
<b>Ent. Marly Fontenay 22</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>23</b>
<b>Académie Football Cl 22</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>25</b>
<b>Pontoisienne Js 21</b>	<b>37</b>	<b>-</b>	<b>37</b>

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Franconville Fc 21	1	2	- 1
Sarcelles Aas 24	-	-	-
Eragny Fc 21	-	-	-
Gonesse Rc 21	1	-	1
Roissy En France U.S 21	1	-	1
Persan U.S. 21	3	-	3
Argenteuil Fc 22	4	-	4
Vaureal F. C. M. 21	7	-	7
Bezons Uso 21	18	-	18
Fosses F. U. 21	27	-	27
<b>St Brice F.C. 22</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>44</b>
Pierrelaye Fc 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Franconville Fc 22	-	4	- 4
Ermont A.S. 22	-	-	-
Goussainville Fc 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 22	-	-	-
Montmorency Fc 22	-	-	-
Sarcelles Aas 25	-	-	-
Gonesse Rc 22	2	-	2
Herblay Es 22	4	-	4
Courdimanche As 21	6	-	6
Eragny Fc 22	10	-	10
Deuil Enghien Fc 21	11	-	11



F : équipe forfait général





# Challenge Fair-Play Equipe

2023  
-----  
2024

TOTAL POINTS  
BONUS / MALUS  
Au 12/06/2024

U14



U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Ermont A.S. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 22	-	-	-
St Brice F.C. 21	-	-	-
Goussainville Fc 21	1	-	1
Gonesse Rc 21	2	-	2
Ecouen Fc 21	3	-	3
Cosmo Taverny 21	4	-	4
Persan U.S. 21	9	-	9
Franconville Fc 21	12	2	10
Argenteuil Fc 21	13	-	13

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Roissy En France U.S 21	-	4	4
Bezons Uso 21	-	-	-
Cosmo Taverny 22	-	-	-
Fosses F. U. 21	-	-	-
Persan U.S. 22	-	-	-
Sarcelles Aas 24	-	-	-
St Prix Es 21	-	-	-
Garges Fcm 21	2	-	2
St Brice F.C. 22	5	-	5
Entente Ssg 22	6	-	6

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 21	-	2	2
St Leu 95 Fc 22	-	2	2
Franconville Fc 22	-	2	2
Osny F.C. 21	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 21	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	-	-	-
Eragny Fc 21	3	-	3
Cergy Pontoise Fc 22	7	-	7
Adamois Ol 21	10	2	8
Montmorency Fc 21	10	-	10

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Viarmes Asnieres Ol. 21	-	12	12
Herblay Es 21	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 23	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 22	-	-	-
Bezons Uso 22	6	-	6
Cormeillais A.C.S. 21	7	-	7
Montmagny Fc 21	10	-	10
<b>Gonesse Rc 22</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>26</b>
Montsoult Baillet Us 21	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Sfc Champagne 95 21	-	6	6
Argenteuil Fc 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Eaubonne Csm 21	-	-	-
Groslay F.C. 21	-	-	-
Sarcelles Aas 25	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Entente M.M.B. 21	3	-	3
Vaureal F. C. M. 21	7	-	7
Survilliers Avenir 21	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 22	-	-	-
Arnouville F. As 21	-	-	-
Ecouen Fc 22	-	-	-
Eragny Fc 22	-	-	-
Beauchamp A.S. 21	1	-	1
Ermont A.S. 22	4	-	4
Franconville Fc 23	5	-	5
Entente Ssg 23	7	-	7
Goussainville Fc 22	8	-	8
Marly La Ville Es 21	9	-	9

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
Vexin A.S. 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 24	-	-	-
Cosmo Taverny 23	-	-	-
Magny Us Canton 21	-	-	-
Montmorency Fc 22	-	-	-
St Leu 95 Fc 23	-	-	-
Vallee Du Sausser Es 21	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 22	-	-	-
Académie Football Cl 22	3	-	3
Eaubonne Csm 22	6	-	6

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
Sarcelles Aas 26	-	-	-
Gonesse Rc 23	-	-	-
Montigny Fc 95 21	-	-	-
Vexin A.S. 21	-	-	-
Pierrelaye Fc 21	-	-	-
Argenteuil Fc 23	1	-	1
St Ouen L'Aumone As 23	2	-	2
Garges Fcm 22	4	-	4
Vaureal F. C. M. 22	6	-	6
Courdimanche As 22	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
Courdimanche As 21	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 25	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 22	-	-	-
Frettoise Es 21	-	-	-
Osny F.C. 22	-	-	-
Persan U.S. 23	-	-	-
Beauchamp A.S. 22	3	-	3
St Brice F.C. 23	3	-	3
Pontoisienne Js 21	8	-	8
Auvers-Ennery Fc 21	F	F	F
Puiseux Louvres 95 21	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
E.Bruyeres Beaumont 21	-	-	-
Académie Football Cl 21	-	-	-
Deuil Enghien Fc 23	-	-	-
Entente M.M.B. 22	-	-	-
Fosses F. U. 22	-	-	-
Marly La Ville Es 22	-	-	-
Montmorency Fc 23	-	-	-
Vernars St Witz F.C. 21	-	-	-
Herblay Es 23	1	-	1
Thilly Vaud'Herland 21	4	-	4
Domont F.C. 21	F	F	F
Parmain Ac 21	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / E	M	B	TOTAL
Menucourt As 21	-	6	6
Ecouen Fc 23	-	-	-
Entente M.M.B. 23	-	-	-
Goussainville Fc 23	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 22	-	-	-
Marcouville City Cp 21	-	-	-
Adamois Ol 22	4	4	-
Bezons Uso 23	3	-	3
Neuville S/ Oise As 21	9	-	9
Fontenay En Paris 21	14	-	14
Puiseux Louvres 95 22	F	F	F

Notre partenaire  
FAIR - PLAY





# Challenge 2023 Fair-Play Equipe 2024

TOTAL POINTS  
BONUS / MALUS  
AU 12/06/2024

# CDM ANCIENS FUTSAL



CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Menucourt As 6	-	8	- 8
Mca Fc 5	1	4	- 3
Garges Fcm 6	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 5	4	4	-
Cergy Pontoise Fc 5	3	-	3
Jouy Le Moutier F.C. 5	3	-	3
Entente M.M.B. 5	7	-	7
Puiseux Louvres 95 5	8	-	8
Cergy Portugais 5	8	-	8
Eragny Fc 5	10	-	10
Portugais Paix Vivre 5	12	-	12
<b>Thillay Vaud'Herland 5</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>17</b>

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
As Toho 5	-	-	-
Courdimanche As 5	-	-	-
Herblay Es 6	-	-	-
Roissy En France U.S 5	-	-	-
Herblay Es 5	3	-	3
Villiers Le Bel Fc 5	F	F	F
Vaureal F. C. M. 5	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Sfc Champagne 95 31	-	4	- 4
Cosmo Taverny 31	-	-	-
Eragny Fc 32	-	-	-
Franconville Fc 31	-	-	-
Persan Portugais Asc 31	-	-	-
Rc Argenteuil 31	-	-	-
Argenteuil Fc 31	2	-	2
Cergy Pontoise Fc 31	2	-	2
Montmagny Foot Salle 2	2	-	2
Osny F.C. 31	4	-	4
<b>Portugais Paix Vivre 31</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>27</b>
St Leu 95 Fc 32	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Gonesse Rc 32	-	-	-
Belloy St Martin Asc 31	-	-	-
Ermont A.S. 31	-	-	-
Marly La Ville Es 31	-	-	-
St Prix Es 31	-	-	-
Puiseux Louvres 95 31	1	-	1
St Brice F.C. 31	2	-	2
Auvers-Ennery Fc 31	4	-	4
Roissy En France U.S 31	4	-	4
Jouy Le Moutier F.C. 31	4	-	4
Ent. Beaumont Persan 31	14	-	14
Neuville S/Oise As 31	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
<b>Thillay Vaud'Herland 31</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>- 5</b>
Usc Saint Gratien 31	1	6	- 5
Montmorency Fc 31	-	-	-
Fosses F. U. 31	2	-	2
Ecouen Fc 32	3	-	3
Bouffemont Acf 31	4	-	4
Montsout Baillet Us 31	4	-	4
Courdimanche As 31	8	-	8
Deuil Enghien Fc 31	8	-	8
Entente M.M.B. 32	11	-	11
Garges Fcm 31	12	-	12
Grosly F.C. 32	16	-	16

F : équipe forfait général

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Osny United 1	-	-	-
As Futsal Argenteuil 2	-	-	-
Avicenne A.S.C. 2	-	-	-
Combo Futsal 1	-	-	-
Usc Arnouville 1	-	-	-
Rc Argenteuil 1	1	-	1
Attainville Futsal C 2	2	-	2
Eaubonne Csm 1	2	-	2
Sannois Futsal Club 1	2	-	2
Sportifs De Garges 2	4	-	4
Marcouville City Cp 3	F	F	F
Persanaise Cfj 1	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
As Futsal Argenteuil 3	-	-	-
Bezons Futsal Club 2	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 2	-	-	-
Fcvlb 1	-	-	-
Montmorency Futsal 2	-	-	-
St Brice F.C. 1	-	-	-
Gonesse Rc 1	1	-	1
Entente M.M.B. 1	1	-	1
Sannois Futsal Club 2	1	-	1
My Sarcelles Futsal 1	2	-	2
Montmagny Foot Salle 2	4	-	4
Montigny Lvdb 1	9	-	9

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Foot Indoor Loisir 1	-	-	-
Deuil Enghien Fc 1	-	-	-
Goussainville Fc 2	-	-	-
Combo Futsal 2	1	-	1
Parmain Futsal A.S. 2	2	-	2
Montigny Lvdb 2	4	-	4
Afs Vauréal 2	4	-	4
My Sarcelles Futsal 2	5	-	5
Cergy Pontoise Fc 1	5	-	5
Bezons Futsal Club 1	20	6	14
Rc Argenteuil 2	F	F	F

Notre partenaire  
FAIR - PLAY



EKINSport



Nombre total de points de  
MALUS - BONUS  
et nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15